

# Chemini

14 Avril 2018  
29 Nissan 5778

## 1026

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

# La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



### MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

## La voie d'or dans l'accomplissement des mitsvot de la Torah

« Ils approchèrent devant l'Éternel un feu profane qu'il ne leur avait pas ordonné. »

(Vayikra 10, 1)

Au début du livre de Vayikra, on peut lire : « Les fils d'Aharon Hacohen mettront du feu sur l'autel, et disposeront du bois sur ce feu » (1, 7). En effet, bien que le feu descendît du Ciel, c'était une mitsva qu'un homme l'apporte. Mais Nadav et Avihou n'avaient pas encore entendu ce din de la bouche de Moché et avaient agi sur une inspiration personnelle, approchant ce feu qui ne leur avait pas été demandé.

Il en ressort que leur faute découlait essentiellement de la transgression de l'ordre de la Torah « n'y ajoute et n'y retranche rien » (Dévarim 13, 1). De même qu'il est interdit de retrancher quoi que ce soit aux mitsvot d'Hachem, il est interdit de prendre l'initiative du moindre ajout. Y ajouter, c'est soustraire. Car toutes les mitsvot d'Hachem nous ont été données du Ciel avec l'exactitude parfaite de la balance en or qui est entre les mains du Créateur. Et qui sommes-nous, mortels à l'intelligence limitée, pour avoir la prétention d'ajouter aux mitsvot ?

Et même si Nadav et Avihou étaient considérés comme d'éminents Sages à la tête de leur génération et que la Torah nous avertit : « Ne t'écarte ni à droite ni à gauche de ce qu'ils te diront » – ce qui implique que les Sages ont la permission d'ajouter les barrières qu'ils jugent utiles pour renforcer la forteresse de la Torah –, ici, leur initiative a été jugée inopportune. En effet, Moché Rabbénou était alors le dirigeant du Sanhédrin et ils n'avaient pas le droit de trancher ainsi la Halakha devant leur Maître. Voilà pourquoi on considère qu'ils ont en quelque sorte ajouté une mitsva de leur propre chef.

Concernant la mitsva de l'étude de la Torah, il est possible de s'acquitter à minima de cette obligation par celle de la lecture du Chéma matin et soir. Mais celui qui veut l'accomplir de manière optimale et étudie de toutes ses forces jour et nuit mérite le titre de saint. Il s'agit de la mitsva dans toute sa perfection et il va de soi qu'une telle attitude n'est pas concernée par l'interdit de ne rien ajouter. Au contraire, l'essentiel de la mitsva est de se plonger dans l'étude de la Torah de toutes ses forces, de jour comme de nuit. Et quiconque ajoute en investissement dans l'étude, on lui ajoute une bonne existence. Il s'en portera bien dans ce monde comme dans le suivant.

C'est là la voie empruntée de tout temps par les Sages d'Israël, qui accomplissent la mitsva d'étudier la Torah à la perfection et se « tuent à la tâche » en étudiant jusqu'au bout de leurs forces. On raconte ainsi à propos de Rabbi David ben 'Hazan, l'ami de mon grand-père Rabbi 'Haïm Pinto zatsal, que la nuit, pour lutter contre le sommeil, il mettait ses pieds dans une bassine d'eau glacée, et c'est ainsi qu'il étudiait en continu. On raconte

de même sur Rabbi Chmouel Idles, le Maharcha, de mémoire bénie, qu'il ne se coupait pas les péto pour pouvoir les attacher à un fil au-dessus de lui. Cela l'empêchait de baisser la tête en cas d'assoupissement. On raconte par ailleurs sur l'un des Guédolim qu'il tenait une bougie à la lueur de laquelle il étudiait. Un jour, il était tellement plongé dans son étude qu'il ne remarqua pas qu'il se brûlait les doigts à la flamme de la bougie ; ce n'est que sa femme, alertée par l'odeur de brûlé, qui s'en aperçut et l'avertit.

Pour conclure, dans toutes ces mitsvot qui nous ont été ordonnées par le Saint béni soit-Il, il n'y a pas d'interdit d'ajouter – et au contraire, quiconque en rajoute et cherche à les accomplir de manière optimale avec le plus grand dévouement, atteint un niveau remarquable lui donnant droit à une immense récompense céleste. D'innombrables histoires d'héroïsme circulent ainsi, parfois même sur des hommes considérés comme d'humbles Juifs, qui eurent le mérite d'accomplir les mitsvot au prix d'une abnégation incommensurable.

Sachons toutefois que même les mitsvot nécessitent de la part de l'homme réflexion et sagesse, afin de les accomplir intelligemment et avec la bonne mesure, car il est parfois préférable de renoncer à une 'houmra, quelle qu'elle soit, ou de faire l'impasse sur un comportement pieux qui n'a pas le statut de stricte obligation, en faveur de la paix conjugale ou avec autrui. Car aux yeux d'Hachem, il est plus important d'être précautionneux dans les relations interpersonnelles que d'avoir ce comportement relevant de la piété. Comme nous l'avons dit, c'est d'autant plus vrai dans le domaine du Chalom Bayit.

À titre d'exemple, on sait bien que le respect du Chabbat s'exprime en dressant une table garnie des mets les plus fins, chose qui tient en général à cœur à la maîtresse de maison, laquelle n'hésite pas à passer des heures debout devant son fourneau pour les préparer. Or, il arrive parfois que le mari rentre chez lui fatigué après une dure journée de labeur et critique alors les efforts de son épouse : « Pourquoi tous ces préparatifs ? Pourquoi est-ce que tu exagères tellement ? » s'irrite-t-il.

Une femme intelligente qui aspire à ce que l'harmonie règne dans son foyer aura l'intelligence de se soumettre en écoutant son mari même s'il recourt à des arguments infondés. Mieux vaut renoncer à mettre les petits plats dans les grands pour préserver le Chalom Bayit, et servir à ses proches des sandwiches dans une ambiance sereine et joyeuse ! Même si on a l'impression d'avoir ainsi diminué le plaisir du Chabbat, aux yeux d'Hachem, la paix conjugale a priorité sur les hidourim et mesures de piété en tout genre.

Car si Hachem a permis que Son saint et pur Nom soit effacé dans les eaux que l'on faisait boire à la femme soupçonnée par son mari d'infidélité, afin de restaurer la paix au sein d'un couple, combien plus devons-nous être prêts à nous rabaisser pour la paix avec toute personne. Puisse-t-elle régner entre nous tous ! Amen !

All. Fin R. Tam

Paris 20h21 21h31 22h25

Lyon 20h06 21h13 22h02

Marseille 20h00 21h05 21h52

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France  
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33  
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël  
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570  
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël  
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527  
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël  
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003  
kolhaim@hpinto.org.il



### Hilloula

Le 22, Rabbi Yéhouda ben Rav Chmouel Rozanis, le Michné Lamélekh

Le 23, Rabbi Moché ben Rav Yossef di Trani

Le 24, Rabbi 'Haïm Its'hak Chajkin, Roch Yéchiva d'Aix-les-Bains

Le 25, Rabbi 'Haïm Halberstam de Tsanz, auteur du Divré 'Haïm

Le 26, Rabbi Ephraïm Navon, auteur du Ma'hané Ephraïm

Le 27, Rabbi Yéhouda Kahana, auteur du Kountras Hasfékot

Le 28, Rabbi Moché Halberstam



## GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émoura et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Des insectes évités de justesse

Le passage concernant les aliments interdits est accolé à celui du huitième jour de l'inauguration du tabernacle, afin de nous apprendre que l'essentiel de la construction du tabernacle qui se trouve dans le cœur de l'homme se base sur ses précautions pour ne pas consommer d'aliments interdits.

Et même si une telle consommation est involontaire, elle porte atteinte à son âme et risque de lui nuire d'un point de vue spirituel, ce qui reste vrai même pour un fœtus dans le ventre de sa mère – le fait que sa mère ait consommé un aliment interdit pourrait à terme entraver son évolution spirituelle et le détacher de toute chose sainte.

Je me souviens qu'à l'âge d'environ 24 ans, je retournai avec mon père au Maroc, qu'il avait quitté pour Israël. Il y rencontra son vieil ami, M. Chalom Cohen zal.

Celui-ci réserva à Papa un accueil royal, notamment en lui présentant une table richement garnie des mets les plus fins, sans oublier de sortir de son armoire une bonne bouteille d'arak. « Cela fait vingt ans que je garde cette bouteille de côté pour les grandes occasions, et je suis heureux de pouvoir à présent honorer avec celle-ci une personne aussi importante que vous ! » annonça-t-il joyeusement.

Ils prirent beaucoup de plaisir à évoquer ensemble de vieux souvenirs de la vie à Essaouira. Voyant qu'ils passaient un bon moment et que ma présence ne semblait pas utile, je quittai la maison. En revenant trois heures plus tard, je m'aperçus que

toutes les douceurs et la bouteille d'arak étaient restées intactes et demandai à Papa pourquoi ils n'avaient pas trinqué jusque-là. Il m'étonna en me répondant qu'il avait voulu m'attendre pour faire Lé'haïm.

Pourquoi Papa voulait-il que je boive maintenant avec eux, lui qui nous avait toujours habitués à ne pas boire d'alcool ?! Je m'abstins cependant de poser cette question, par respect pour lui, et pris en main la bouteille afin de leur en servir. J'eus alors un choc : le fond était plein de minuscules insectes. J'informai aussitôt Papa de ma découverte, et en réalisant à quel interdit il avait échappé, il se mit à sauter de joie : par miracle, Dieu les avait sauvés de cette embûche en lui inspirant l'idée de m'attendre pour boire. Lui-même et son hôte, vu leur grand âge, n'avaient plus la vue assez perçante pour les apercevoir. En plus, portés qu'ils étaient par la joie des retrouvailles, ils n'auraient sûrement pas pensé à examiner le fond de la bouteille.

Nous pouvons en retirer une leçon édifiante : celui qui fait très attention de manger strictement cachère, jouit, dans ce domaine, d'une protection particulière du Créateur, qui veille à ce qu'il ne trébuche pas, même de manière involontaire, dans l'esprit du verset : « Il veille sur les pas de Ses pieux ». Outre l'assistance divine dont il jouira dans sa construction personnelle en récompense de cette prudence : il lui sera donné d'atteindre de très hauts niveaux et le tabernacle qu'il loge dans son cœur sera sanctifié pour Hachem.



## Paroles de Tsaddikim

**Tant qu'à réciter une brakha, autant y mettre tout son cœur !**

« Aharon leva ses mains vers le peuple et les bénit. » (Vayikra 9, 22)

De quelle brakha le Cohen Gadol bénit-il le peuple ?

Rachi explique qu'il s'agit de la birkat Cohanim : « Yévarékhekha... Yaèr... Yissa ».

Et tout cela pourquoi ? Parce qu'à ce moment, la Chékina descendit et Aharon bénit alors les Cohanim de la birkat Cohanim.

On peut toutefois se demander pourquoi ce n'est qu'à ce moment qu'il bénit le peuple, et non pas auparavant.

Le Mikré Dardéké propose l'explication suivante : le Choul'han Aroukh tranche qu'un Cohen qui n'aime pas la communauté des fidèles qu'il est censé bénir ou bien n'est pas apprécié d'eux ne les bénira pas. Or, ayant été contraint de forger le veau d'or, peut-être Aharon en éprouvait-il une certaine rancœur envers le peuple juif qui l'avait conduit à cela. De leur côté, peut-être les enfants d'Israël éprouvaient-ils une colère à son égard du fait qu'il les avait fait fauter. Du fait de ce ressentiment réciproque, Aharon ne pouvait bénir le peuple de la birkat Cohanim.

Mais à présent que tous les sacrifices avaient été offerts et qu'Hachem avait pardonné à tous, l'amour était rétabli et il était évident qu'Aharon pouvait les bénir et dire avec un amour véritable « Qu'Hachem te bénisse et te protège (...) ». Car pour bénir un homme de tout cœur, il faut ressentir à son égard un sentiment d'amour.

Le Gaon et Tsaddik Rabbi Chimon David Pinkus zatsal rapporte dans son Tiféret Avot : « Une fois, une femme vint me voir, pour me demander que "le Rav prie pour mon fils..." Elle me glissa alors, contre mon gré, un billet de 20 shekels. J'acceptai l'argent pour ne pas la froisser et allai immédiatement m'acheter au coin de la rue un morceau de gâteau et de la boisson. Une fois revigoré par cet en-cas, je sortis le billet portant le nom du fils de cette dame, le bénis et priai pour lui avec ferveur, du fond du cœur. »

## DE LA HAFTARA



Haftara de la semaine :

« David rassembla de nouveau (...) »

(Chemouel II, chap. 6)

La haftara évoque la mort d'Ouza qui s'était approché de l'arche sainte, tandis que la paracha mentionne celle de Nadav et Avihou lorsqu'ils voulurent approcher un feu étranger.



## CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

### Dans quel cas peut-on condamner l'apikoros ?

Il existe certes une mitsva de critiquer et de marquer son mépris pour l'apikoros (renégat), mais celle-ci ne s'applique que si on l'a personnellement entendu tenir des propos qui peuvent lui valoir un tel titre. Par contre, si d'autres personnes nous les rapportent, il est interdit de se baser sur ces paroles pour le condamner. Dans un tel cas, il est seulement permis de prendre des précautions personnelles et de mettre discrètement en garde les autres pour qu'ils évitent tout contact jusqu'à ce que les choses soient éclaircies.



## A MÉDITER...

### Au sujet des relations interhumaines

L'été est à nos portes, avec tous les dangers spirituels qu'il recèle pour chacun d'entre nous, quel que soit notre âge. Voici donc le moment idéal pour consacrer cette rubrique à une réflexion sur la mitsva pour tout Juif de préserver la pureté de son regard et de sa pensée.

À chaque fois qu'un Juif franchit le seuil de sa porte pour rejoindre la place publique, il doit se protéger, ne pas poser son regard là où c'est interdit – si on l'attarde sur certaines visions, on risque de se laisser entraîner par le désir. Le Gaon Rabbi Efraïm Hacoheh zatsal, père du 'Hakham Chalom Cohen chelita, avait l'habitude de se tenir à la porte et de mettre en garde le public concernant la gravité des visions interdites. « En marchant dans la rue, disait-il, un homme peut commettre des centaines de fautes. Par une simple ballade, s'il ne prend pas de précautions, il peut tomber dans ces centaines de péchés lui valant le titre de racha, d'impie. D'un autre côté, cette seule sortie peut lui permettre de rentrer chez lui avec des centaines de mitsvot, s'il prend garde aux visions interdites. »

Effectivement, l'épreuve est de taille, au point que certains se croient incapables d'y résister, mais il ne faut pas penser ainsi. Car s'il n'était pas possible de s'en garder, la Torah ne nous l'aurait pas ordonné. La seule chose dont nous avons besoin est d'y réfléchir et de prendre des résolutions en conséquence sur la manière dont nous devons marcher dans la rue.

Réfléchissons à ce propos à la façon dont l'homme se comporte lorsqu'il est invité chez un ami : son attitude est caractérisée par la finesse ; il ne se permet pas de faire ce qu'il veut et se sent naturellement limité dans ses actions. Il ne va pas se permettre d'ouvrir le réfrigérateur pour chercher de quoi manger, même s'il est affamé.

C'est en fait une métaphore : celui qui est conscient qu'il n'est pas maître à bord se comporte en conséquence. Nous devons en permanence avoir le sentiment d'être seulement des hôtes de ce passage dans ce monde. Quand nous ressentirons cela de manière tangible, il nous sera plus facile de maîtriser le mauvais penchant et de ne pas nous laisser entraîner à faire tout ce qui nous vient à l'esprit lorsque nous nous trouvons dans la rue. Ainsi, le sentiment que nous sommes seulement de passage dans ce monde nous permet de manière exceptionnelle de ne pas nous sentir libres de faire ce que nous voulons.

Nous nous sommes récemment rappelé une visite que le Gaon Rabbi Yéhouda Adès chelita, Roch Yéchiva de Kol Yaakov, avait rendu avant le début du nouveau zeman (saison d'étude à la Yéchiva) au Gaon Rabbi Méir Abou'hatsira zatsal. « Que conseiller aux ba'hourim pour qu'ils réussissent dans l'étude ? » lui demanda le premier. Voici la réponse, courte mais qui en dit long, que lui fit Rabbi Méir : « Qu'ils gardent leurs yeux et leurs bouches ; c'est le secret de la réussite. »

## DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude  
de notre Maître le Gaon et Tsaddik  
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



### Le silence est d'or

**« Moché dit à Aharon : "C'est là ce qu'avait déclaré l'Éternel en disant : Je serai sanctifié par Mes proches et glorifié à la face de tout le peuple !" Et Aaron garda le silence. »** (Vayikra 10, 3)

Nous allons nous pencher sur la grandeur témoignée par ce silence d'Aharon, signe d'une soumission parfaite et pleine d'amour à la justice divine qui décréta la mort de ses deux fils.

La Guémara nous raconte (Guittin 57b) comment 'Hanna et ses sept fils firent le sacrifice de leur vie en sanctifiant le Nom divin. Au moment où son dernier fils allait être exécuté pour avoir imité l'exemple de ses frères, sa mère lui lança : « Va avec tes frères chez votre père Avraham lui dire : "Tu as sacrifié [sur] un autel, tandis que moi j'en ai sacrifié sept !" »

Il semblerait a priori effectivement que la juste 'Hanna ait atteint un niveau encore supérieur à celui du premier patriarche, mais je suis persuadé du contraire, et ce, pour la raison suivante : ayant du mal à refouler sa douleur, elle l'extériorisa à travers cette réplique. Comme le conseille le verset de Michlé (12, 25), « le souci abat le cœur de l'homme », ce qui n'est pas le cas lorsqu'on le partage : lorsqu'on se met à parler, à confier sa peine à d'autres, on allège en quelque sorte le poids que l'on porte dans son cœur. Pourtant, Avraham Avinou choisit de garder le silence, de ne pas extérioriser ses sentiments. En fait, il accepta avec amour le décret, conscient qu'il émanait d'Hachem, si bien qu'il n'en ressentit pas la moindre peine. C'est pourquoi il ne ressentit pas le besoin de se décharger et opta plutôt pour le silence – un silence d'or.

C'est également le parti que prit Aharon : ne pas extérioriser son ressenti, mais garder un silence remarquable et accepter le jugement céleste avec amour et joie ; c'est pourquoi il reçut sa pleine récompense et Hachem s'adressa à lui en privé.

Et si nos Sages nous apprennent que l'essentiel de la construction du tabernacle doit se faire dans l'univers intérieur de l'homme, Aharon Hacoheh en constitue l'exemple le plus probant – l'exemple d'une construction intérieure tissée d'amour de D.ieu et de pure crainte du Ciel. C'est ainsi que l'homme doit préparer son cœur dans la sainteté et la pureté pour qu'Hachem vienne y résider.

## Louer même après les souffrances

« Les fils d'Aharon, Nadav et Avihou, prenant chacun leur encensoir, y mirent du feu, sur lequel ils jetèrent de l'encens, et apportèrent devant le Seigneur un feu profane sans qu'il le leur eût commandé. Et un feu s'élança de devant le Seigneur et les dévora, et ils moururent devant le Seigneur (...). Aharon garda le silence. » (Vayikra 10, 1-2)

On souligne ici la grandeur d'Aharon, puisque quand ses deux fils, des Tsaddikim, trouvèrent ainsi la mort brutalement, il garda le silence, silence qui lui valut une récompense.

Mais il existe un niveau encore plus élevé que celui-là, comme nous le trouvons chez le doux chanteur d'Israël, David Hamélekh, l'oïnt d'Hachem. Ainsi, après tous les malheurs et souffrances qui s'abattirent sur lui, il dit : « De la sorte, mon âme Te chantera sans relâche » (Téhilim 30, 13), autrement dit, qu'il continuerait à entonner des chants de louanges ! (d'après le Tiféret Chlomo)

## DES HOMMES DE FOI

### ,Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Une aventure remarquable arriva à M. Bensimon, dont la fille était mariée au petit-fils de Rabbi 'Haïm Pinto. Notre Maître chelita l'a entendue de la bouche même de son protagoniste.

M. Bensimon était orfèvre de son métier. Une fois, Rabbi 'Haïm entra dans sa boutique et lui dit : « Donne-moi telle et telle somme ! » (Il était connu que souvent Rabbi 'Haïm précisait le montant qu'il désirait et personne n'osait refuser de le lui donner, car tous savaient qu'il pouvait précisément dire à chacun la somme qu'il dissimulait dans sa poche. C'est la raison pour laquelle, ils accédaient à la demande du Tsaddik sans mot dire.)

L'orfèvre lui répondit : « Je n'ai pas d'argent. »

Cette réponse déplut au Tsaddik, qui lui rétorqua :

« Il est interdit à un Juif de prononcer ces mots. Dis plutôt : "Avec l'aide de D.ieu, Hachem va me donner et je donnerai à mon tour." En disant "je n'ai pas", l'homme amène des malédictions sur lui-même. »

L'orfèvre écouta avec beaucoup d'attention les propos du Rav et admit son tort. Il corrigea aussitôt sa formulation et dit :

« Avec l'aide de D.ieu, Hachem va me donner aujourd'hui de l'argent, et je remettrai au Rav ce qu'il désire ! »

Rabbi 'Haïm fut satisfait de l'attitude de l'orfèvre et lui déclara :

« S'il en est ainsi, je vais attendre un peu ici. Dans un court instant, une femme va venir. Elle doit marier sa fille et veut acheter de l'or. Vends-lui ce qu'elle demandera. »

Effectivement, une femme entra. Elle était vêtue très simplement. Elle demanda à l'orfèvre le prix d'un certain bijou qui lui avait plu.

L'orfèvre lui donna un montant très élevé par rapport au prix réel du gramme d'or, car il pensait avoir affaire à une femme pauvre qui, quoi qu'il en soit, n'achèterait pas l'article convoité.

La femme fut très enthousiasmée par le bijou. Elle lui dit : « Je n'ai jamais vu un travail comme celui-ci ! »

Ensuite, elle s'intéressa à d'autres pièces qu'elle avait vues dans le magasin et demanda leur prix. Le vendeur de nouveau cita des montants exorbitants, tout étonné de ce qui se passait.

La femme ne marchandait pas un instant. Elle se contenta de sortir immédiatement la totalité de la somme de sa poche, régla tous ses achats en pièces sonnantes et trébuchantes et sortit.

L'orfèvre regarda Rabbi 'Haïm, incrédule. Il leva les yeux vers le Ciel et dit :

« Maître du monde, c'est incroyable ! Cette femme avait l'air pauvre et elle a acheté tous ces bijoux... »

« Cette femme, lui expliqua Rabbi 'Haïm, n'a jamais donné d'argent à la tsédaka, c'est pour cela que je ne t'ai rien dit et t'ai laissé annoncer ces prix faramineux. Mais à présent, prends juste ce qu'elle te doit d'après le prix normal du gramme d'or, et le reste, donne-le-moi. »

L'orfèvre s'exécuta et Rabbi 'Haïm se lança à la poursuite de la cliente. Lorsqu'il la retrouva, il lui dit : « Madame, vous avez payé ces bijoux plus cher que vous n'auriez dû. Tenez, voici le surplus que vous avez réglé. Voulez-vous que je vous le rende ou bien préférez-vous le destiner à la tsédaka ? »

Elle lui répondit : « Rabbi, jusqu'à présent, je n'ai jamais donné d'argent à la tsédaka. Aussi, je désire que tout soit utilisé dans ce but. »